

Bonjour,

Dans le contexte actuel exceptionnel, RECYC-QUÉBEC prend diverses mesures en vue de contribuer aux efforts de réduction de la progression du COVID-19. Nous vous prions d'en prendre connaissance et de contribuer aux efforts collectifs et concertés en matière de prévention pour limiter la propagation du COVID-19.

### Télétravail

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, le télétravail doit être une mesure privilégiée pour le plus grand nombre d'employés possible et selon la nature du poste que vous occupez.

- **Rencontres, formations, visites et présentations** : nous vous demandons également de reporter les réunions non essentielles et les formations, visites, présentations, etc., et d'utiliser les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques.
- **Si vous avez récemment fait un voyage** : en accord avec les directives gouvernementales, toutes les personnes qui sont de retour de l'extérieur du Canada, devraient se placer en isolement préventif à leur domicile pendant quatorze (14) jours, et ce, peu importe la destination de départ.
- **Si vous éprouvez des symptômes du rhume, toux ou fièvre**, qu'ils soient reliés ou non au COVID-19, nous vous prions de rester à la maison.
- **Politique de confidentialité et de protection des données** : la politique actuelle continue de s'appliquer et les employés devront concentrer leur présence au bureau pour consulter et travailler sur des documents confidentiels. En cas de besoins particuliers, l'employé pourra en discuter avec son gestionnaire. Nous vous invitons donc à regrouper les tâches nécessitant la consultation à des documents originaux afin de limiter vos déplacements.
- **Signatures de documents** : la procédure habituelle prévaut, soit une signature en personne, à notre bureau (afin de ne pas causer de retard dans le processus de signatures).

### Rémunération

Une personne infectée par le coronavirus COVID-19 sera contagieuse durant la période où les symptômes sont ressentis. Une absence pour cause de COVID-19 sera traitée de la même façon que toute autre invalidité. Il y aura une carence de 5 jours avant que l'assurance salaire débute.

- Ces journées pourront être prises en congés de maladie, reprise de crédits ou en temps supplémentaire, en journées de vacances, anticipation de vacances ou congé sans solde. À moins d'avis contraire du Conseil du Trésor, un billet médical devra être remis à la direction DO-RH pour justifier l'absence.
- Si un employé a épuisé le solde de chacune de ses banques de congés et que les 5 journées de carence doivent être non rémunérées, la direction DO-RH sera flexible sur le remboursement des jours de carence. N'hésitez pas à consulter la direction DO-RH si cette situation se présentait.
- Exceptionnellement, les **banques de vacances** (qui auraient expirées au 31 mars) sont reportées en totalité à l'année 2020-2021.

### **Directive sur les heures et les lieux de travail**

Le poste de préposé aux renseignements et bases de données doit respecter les plages horaires du bureau (8 h 30 à 16 h 30). Il sera possible pour les **parents ayant des enfants à la maison de travailler en dehors des heures de travail établies dans le *Protocole d'horaire variable***. La plage de travail sera alors de 6 h à 21 h. L'heure du repas sera également modifiée; elle devra être prise à mi-chemin de votre quart de travail et d'une durée minimum de 30 minutes.

### **Accès aux locaux de Montréal**

L'Université du Québec à Montréal a suspendu toutes ses activités depuis le samedi 14 mars, et ce, jusqu'au vendredi 27 mars inclusivement. L'Université demeure toutefois ouverte en vue d'assurer le maintien de certains services importants.

RECYC-QUÉBEC a donc accès à ses locaux selon les accès prévus lors des jours fériés et les fins de semaine. Toutefois, l'approvisionnement externe (Postes Canada ou autres fournisseurs) pourrait être plus difficile compte tenu de ces accès limités.

### **Informations et mise à jour**

Nous précisons que chaque direction va préparer avec son équipe un plan de continuité des affaires de façon à ce que les employés aient une orientation claire des dossiers à traiter en priorité durant les deux prochaines semaines.

Nous vous invitons toutes et tous à suivre les consignes de prévention, à prendre soin de vous et à être attentifs à d'éventuels symptômes, en particulier les personnes les plus à risque dans le contexte actuel.

Pour toute information et mise à jour sur le COVID-19, référez-vous au site web :  
[www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus)

Merci de votre collaboration et de votre solidarité!